

ACTIVITES SPORTIVES

PROTOCOLE SANITAIRE DES MANIFESTATIONS NATIONALES

ANNEXE « TIR A L'ARC »

Date : 24/11/2020

1. PREAMBULE

La FSCF a publié un **guide de reprise des activités** et un **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles**.

Cette **annexe** vient en complément du **protocole d'organisation des manifestations sportives et culturelles** et **tient compte de la spécificité sportive du tir à l'arc**.

*Attention, ce document ne tient pas compte des contraintes locales supplémentaires : dans certains départements, villes classés en zone de circulation active du virus, les préfets ou les élus locaux peuvent prendre des **mesures plus restrictives** pour lutter contre l'épidémie.*

Des mises à jour du protocole et des annexes seront réalisés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

2. ASPECTS ORGANISATIONNELS

Zone d'application :

Ces consignes sont valables aussi bien pour une pratique en salle qu'en extérieur. Elles s'adressent à toutes les personnes présentes dans l'enceinte sportive.

2.1 AVANT LA MANIFESTATION

2.1.1 LA GESTION DE LA CIRCULATION

Il faut privilégier une circulation à sens unique ou matérialiser des couloirs de circulation.

Une attention particulière est apportée à l'organisation de l'accueil des sportifs afin de respecter les mesures de distanciation (espacer les créneaux horaires d'entrée, marquage au sol de la distanciation).

2.1.2 LE PLANNING DE LA MANIFESTATION

Les programmes (ouverture greffe, échauffement, début compétition, pauses etc.) seront modifiés ou rallongés pour tenir compte de la situation sanitaire (exemple : rallongement du temps d'ouverture du greffe...)

Ce planning doit intégrer les pauses pour le nettoyage du matériel en cours de manifestation.

2.1.3 LA GESTION DES VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires est à éviter. Les archers viennent en tenue et repartent en tenue.

2.1.4 LA GESTION DES ESPACES D'ÉCHAUFFEMENT

L'échauffement sur cible à la distance est à privilégier.

2.1.5 LA GESTION DE L'AIRE DE PRATIQUE

Elle se limite à la zone d'arc et au pas de tir. L'archer peut quitter son masque dans la zone d'arc pour l'accrocher à son repose arc, ou à son carquois puis se rendre au pas de tir.

Le temps de pratique : Il débute au moment de l'échauffement et s'étend jusqu'à la fin de la compétition. Exception : La pause entre deux séries n'est pas considérée comme faisant partie du temps de pratique.

Dès que l'archer quitte l'aire de pratique, il doit remettre son masque.

Distance de sécurité : Les archers doivent respecter en toutes circonstances une distance de sécurité d'un mètre entre eux. Sur le pas de tir, cette distance peut être réduite à 80 cm et ainsi permettre à deux tireurs de pratiquer simultanément sur la même cible (4 par cibles en rythme AB/CD possible, voir article 3).

2.1.6 L'ORGANISATION DES PALMARES

En salle : limiter au maximum le nombre de personnes présentes pour la remise des récompenses : uniquement les sportifs des 3 premières places dans chaque catégorie, un seul officiel, un seul organisateur avec les plateaux pour les coupes et les médailles.

En extérieur : possibilité de regrouper tous les participants en respectant scrupuleusement les distances de sécurité (regroupement par association).

2.1.7 L'INFORMATION DES PARTICIPANTS

Le protocole spécifique de l'évènement doit être communiqué aux clubs et sportifs inscrits à l'expiration de la date limite d'engagement et dès qu'une actualisation est faite.

2.1.8 L'INSTALLATION ET LE NETTOYAGE

Elaboration du planning d'installation en tenant compte des contraintes inhérentes à la situation sanitaire : nettoyage du complexe sportif, du matériel, du mobilier utilisé par les officiels, les arbitres, la direction de la manifestation et le secrétariat informatique.

Le nettoyage doit être fait régulièrement, à chaque changement, à chaque pause déjeuner.

2.2 LE JOUR DE LA MANIFESTATION

2.2.1 LES MESURES RELATIVES AUX GESTES BARRIERES

Le port du masque est obligatoire pour tout individu présent, qu'il soit organisateur, arbitre, entraîneur, spectateur... Seuls les archers peuvent enlever leur masque dans l'aire de pratique (définition à l'article 3.1.1) et ce, seulement pendant le temps de pratique.

Les sportifs, les entraîneurs et les arbitres doivent apporter leurs masques individuels et leur gel hydroalcoolique.

Chaque sportif doit prévoir son propre matériel ainsi que sa bouteille d'eau ou sa gourde. Chaque archer ramène son propre stylo. Les affaires personnelles doivent être rangées dans le sac du sportif dès lors qu'elles ne sont pas en cours d'utilisation. Le sportif doit conserver son sac et ses affaires personnelles à ses côtés durant tout le circuit d'échauffement et la toute la durée de la compétition.

Les organisateurs mettent à disposition de tous du gel hydroalcoolique sur les emplacements clés : accès au complexe sportif, aux vestiaires, sur l'aire de pratique, dans les sanitaires, les tribunes, les aires de buvette ou les espaces de restauration.

Il est demandé l'application de gel hydroalcoolique :

- Lors de l'accès à l'aire d'échauffement ;
- Lors de l'accès à l'aire de pratique ;
- Avant chaque passage compétitif ;
- À la sortie de l'aire de pratique.

2.2.2 LA CIRCULATION

Les sens de circulation et les zones d'attente sont matérialisés.

Le comité d'organisation local prévoit des personnes chargées de gérer les zones à risque afin de réguler la circulation et respecter les mesures de distanciation.

L'accès aux espaces d'échauffement et à l'aire de pratique est limité aux personnes concernées, en référence au planning élaboré par la commission nationale - et aux personnes indispensables concernant les bénévoles du comité d'organisation local. Tout contrevenant est exclu et peut se voir contraint de quitter le complexe sportif.

2.2.3 LES VESTIAIRES

L'accès aux vestiaires est à éviter. Les archers viennent en tenue et repartent en tenue. Seuls des vestiaires pour les arbitres et la commission nationale peuvent être mis à disposition en limitant le nombre de personnes présentes.

2.2.4 LE NETTOYAGE DE L'INSTALLATION ET DU MATERIEL

Le matériel utilisé doit être nettoyé à intervalles réguliers en utilisant des produits adaptés et conformes aux normes en vigueur. Celui-ci doit être réalisé à intervalles réguliers.

2.2.5 REUNIONS DES ARBITRES/COMMISSIONS/CAPITAINES D'EQUIPES

Les gestes barrières et les règles de distanciation doivent être respectés. Le port du masque est obligatoire.

La réunion doit avoir une durée courte et se limiter aux points essentiels.

En fonction des besoins, des éléments complémentaires à destination des arbitres/commission/capitaines d'équipes peuvent être communiqués en amont de la manifestation par envoi de courriel ou visioconférence.

2.2.6 LE SECRETARIAT INFORMATIQUE

Il est préconisé de limiter le nombre de personnes impliquées sur ce secteur sur la durée de la manifestation.

Il est conseillé que l'ensemble de ces personnes se désinfectent régulièrement les mains avec du gel hydroalcoolique.

Si c'est possible, un dispositif d'affichage peut être utilisé en remplacement des papiers individuels.

L'accès au local informatique est exclusivement réservé : aux deux membres de la commission chargés de l'informatique, au responsable national, à l'arbitre principal et aux membres de l'organisation chargés du ramassage des feuilles de marques.

3. ASPECTS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

3.1 L'ADAPTATION TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

3.1.1 L'AIRE DE COMPÉTITION ET D'ÉCHAUFFEMENT

Elle s'étend de la zone d'arc jusqu'aux cibles.

3.1.2 L'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Espacement des cibles :

- Espacement de 2 m minimum entre 2 cibles (centre à centre) : possibilité de placer 4 archers sur la cible
- Espacement de 1,6 m à 2 m entre 2 cibles (centre à centre) : possibilité de placer 3 archers sur la cible
- Espacement de 1,3 m minimum entre 2 cibles (centre à centre) : 2 archers maximum sur la cible

Optimiser la répartition sur les cibles des archers gauchers et droitiers d'une même cible afin d'éviter trop de proximité. Pour cela, l'organisateur demandera lors de l'inscription aux archers d'indiquer s'ils sont droitiers ou gauchers. Un archer droitier et un archer gaucher devront être placés dos à dos.

3.1.2.1 ORGANISATION POSSIBLE POUR UN DÉPART AVEC 4 TIREURS PAR CIBLE (INDIVIDUEL ET BINOMES)

Pas de changement dans l'installation des blasons en cible.

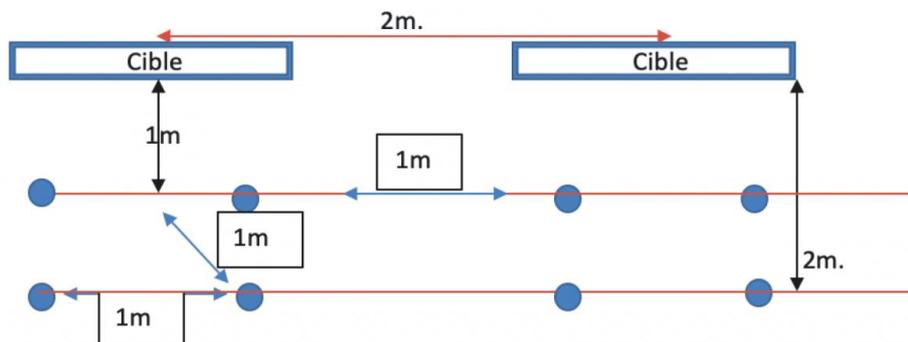
Espacement des cibles de 2m (centre à centre) afin de privilégier un espace d'1m au pas de tir entre les archers.

La disposition des blasons est celle prévue dans le Mémento de l'Arbitre.

Pour le tir individuel : chaque archer sur son propre blason. Chaque archer retire ses flèches sur son blason.

Pour le tir en binôme : un blason par binôme. Chaque archer du binôme retire ses flèches en cible en évitant de toucher celles de son binôme.

Aménagement d'une ligne d'attente aux cibles pour marquer les points :

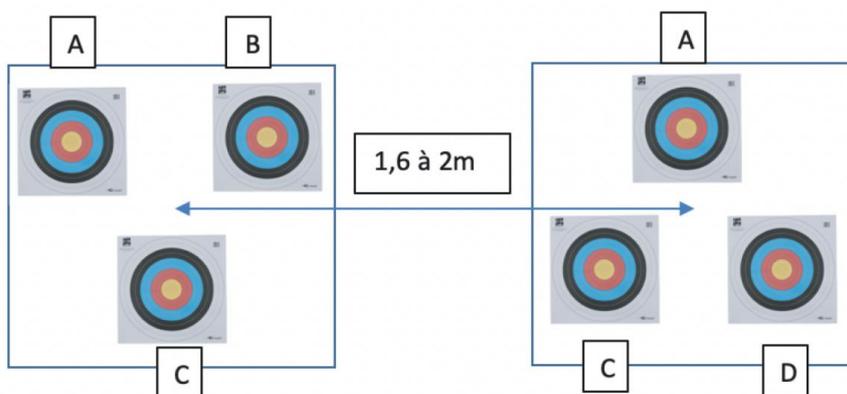


L'organisateur installe deux lignes, une à 1m devant les cibles et une seconde à 2m. Des marques au sol sur ces lignes matérialisent l'emplacement des quatre archers pendant le temps de marquage des points.

3.1.2.2 ORGANISATION POSSIBLE POUR UN DEPART AVEC 3 TIREURS PAR CIBLE (INDIVIDUEL UNIQUEMENT)

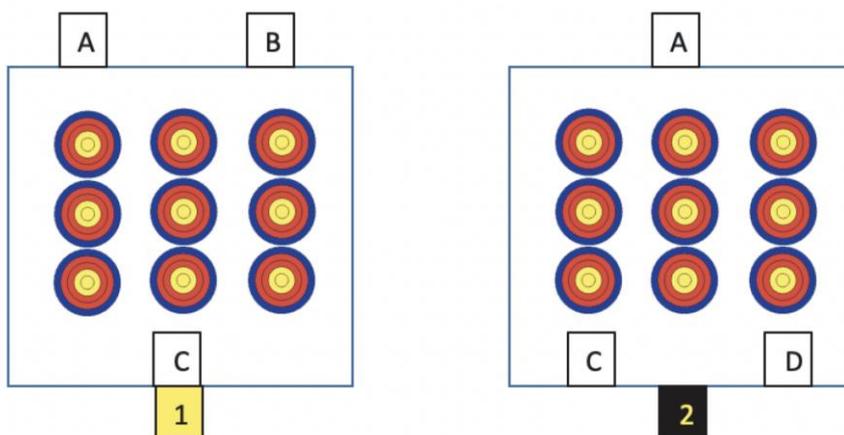
Pas de changement sur les emplacements des blasons de 60cm ou tri spots de 60cm. Il est recommandé de ne mettre qu'un seul archer par blason.

Blasons de 40cm :



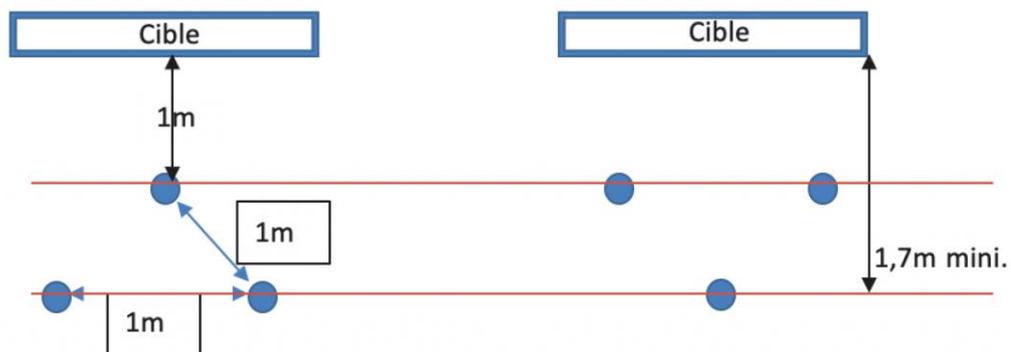
La hauteur des centres des blasons reste la même.

Blasons tri-spots de 40cm



La hauteur des centres des blasons reste la même.

Aménagement d'une ligne d'attente aux cibles pour marquer les points :



L'organisateur installe deux lignes, une à 1m devant les cibles et une seconde à 1,7m minimum. Des marques au sol sur ces lignes matérialisent l'emplacement des trois archers pendant le temps de marquage des points.

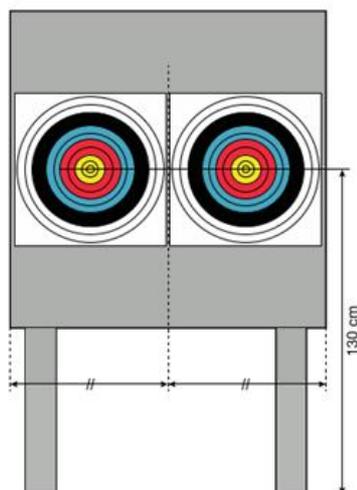
3.1.2.3 ORGANISATION POSSIBLE POUR UN DEPART AVEC 2 TIREURS OU 1 BINOME PAR CIBLE

Pas de changement sur les emplacements des blasons de 60 cm ou tri spots de 60 cm.

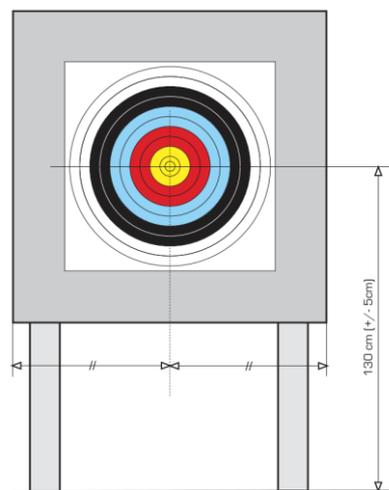
Pour le tir individuel : chaque archer sur son propre blason. Chaque archer retire ses flèches sur son blason.

Pour le tir en binôme : chaque archer du binôme retire ses flèches en cible en évitant de toucher celles de son binôme.

Blasons de 60cm (2 tireurs) :

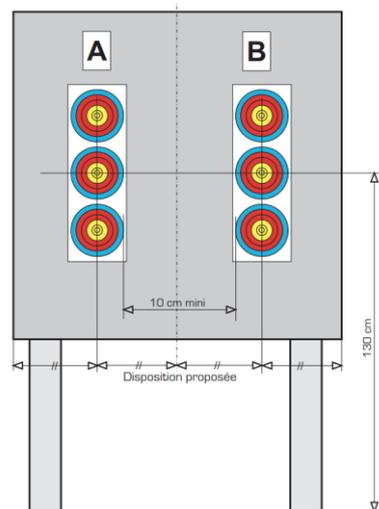


Blasons de 60cm (1 binôme) :

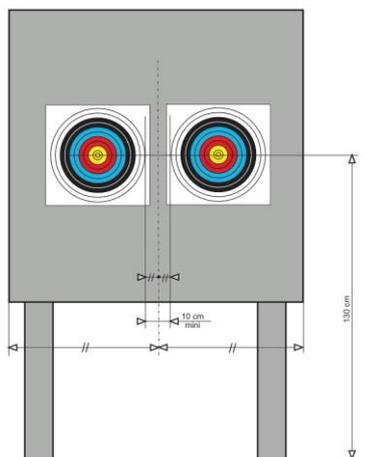


La hauteur des centres des blasons reste la même.

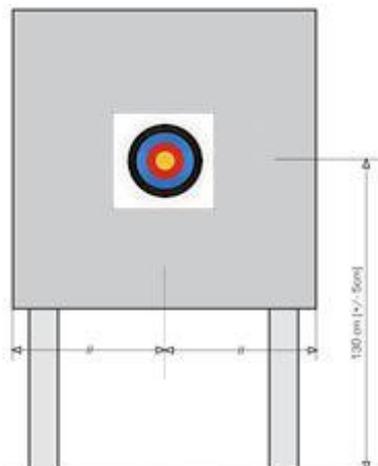
Blasons tri-spots de 40cm :



Blasons de 40 cm (2 tireurs):

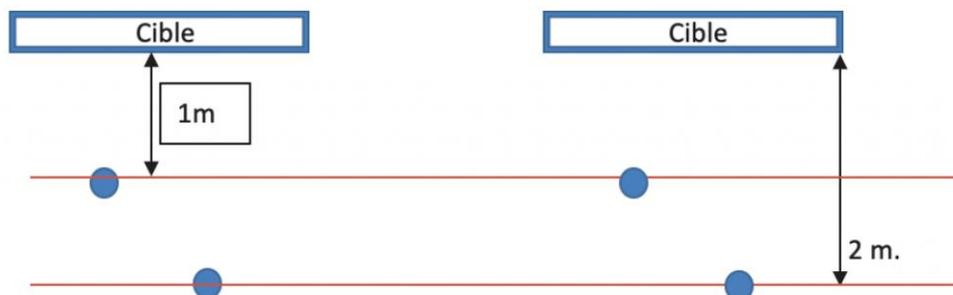


Blasons de 40 cm (1 binôme):



La hauteur des centres des blasons reste la même.

Aménagement d'une ligne d'attente aux cibles pour marquer les points :



L'organisateur installe deux lignes, une à 1m devant les cibles et une seconde à 2m. Des marques au sol sur ces lignes matérialisent l'emplacement des deux archers pendant le temps de marquage des points.

3.1.2.4 MARQUAGE DES SCORES ET RAMASSAGE DES FEUILLES DE MARQUE

Les marqueurs doivent être les mêmes du début à la fin de la compétition avec chacun sa plaquette de marque.

Les impacts des flèches en cible sont cochés par un archer désigné qui évitera de toucher les flèches des autres archers (désinfection des mains à l'issue).

A la fin de la compétition, chaque archer signe la feuille de marque avec son propre stylo (désinfection des mains à l'issue).

Les feuilles de marques sont ramassées par des membres de l'organisation désignés (en limiter le nombre). Ces personnes seront, dans la mesure du possible, équipées de gants.

Les feuilles de marques seront ramenées au greffe et exploitées par une personne désignée équipée, si possible, de gants.

3.1.3 L'ARBITRAGE

Il est préconisé de réduire le nombre de arbitres afin de faciliter la mise en place des mesures de distanciation, dans le respect du nombre minimum de arbitres possible au regard du règlement sportif.

Le jugement des impacts se fera sans toucher les flèches ou le blason. La rectification de la feuille de marque se fera avec le stylo personnel. Désinfection des mains à l'issue.

3.2 LE RESPECT DES GESTES BARRIERES ET LE COMPORTEMENT SPORTIF

Le non-respect du protocole sanitaire et tout comportement pouvant induire un risque pour les autres personnes est sanctionné ainsi par la commission technique compétente :

- 1^{ère} remarque : avertissement ;
- 2^{ème} remarque : exclusion de la manifestation et obligation de quitter l'enceinte du complexe sportif. En cas de tir par binôme ou équipe, la disqualification s'appliquera pour la totalité du binôme ou équipe.